

SOMMAIRE

La version
intégrale est
disponible au
www.cldvalsf.ca

PLAN DE TRAVAIL

PACTE RURAL 2007-2014 de la MRC du Val-Saint-François

présenté à
Madame la Ministre
des Affaires municipales et des Régions

par la



**Municipalité Régionale
de Comté du Val-Saint-François**

Adopté le 19 septembre 2007

Situation de la MRC du Val-Saint-François

ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ENTRE 2001 ET 2006

Évolutions démographiques

- ☑ La population de la MRC a augmenté de 0,7 %.
- ☑ La population des trois villes centres a décliné : Richmond (-3,0 %), Valcourt (-3,9 %) et Windsor (-1,8 %).
- ☑ Dix-neuf immigrants se sont établis dans le Val-Saint-François pour la période de 1996 à 2005.

Évolutions sociales

- ☑ Une étude socio-économique réalisée en 2006 auprès des jeunes âgés entre 12 et 35 ans a révélé que :
 - Les jeunes désirent s'impliquer mais ils connaissent peu leur milieu.
 - L'incertitude financière est un frein chez les jeunes quant à l'établissement à long terme dans la MRC.
 - La moitié des jeunes se disaient intéressés par l'entrepreneuriat.
 - L'encouragement des parents à la continuité des études postsecondaires est absent chez 47 % des jeunes sondés.
 - Chez les adolescents, 16 % consomment de l'alcool au moins une fois par semaine.
 - Chez les garçons, 17 % consomment de la drogue chaque jour.
 - Le transport collectif est un besoin pour 85 % des jeunes.
 - Le décrochage scolaire dans la MRC se chiffre à 34 %; 42 % des décrocheurs sont des garçons.
- ☑ Une étude de faisabilité pour la mise sur pied d'un projet pilote de transport collectif fut réalisée en 2006. Un comité travaille à ce dossier depuis deux ans.
- ☑ L'environnement est une préoccupation dans le Val-Saint-François.
- ☑ Les résidences pour personnes âgées sont de plus en plus présentes sur le territoire. D'autres projets de logements sont en cours.

Évolutions économiques

- ☑ Les acteurs économiques soutiennent le travail de diversification économique sur le territoire pour contrer les fermetures d'entreprises (textile), la situation d'emploi précaire auprès des jeunes et des semi-retraités ainsi que les menaces du marché mondial dans divers secteurs : papetière, caoutchouc et plastique.
- ☑ Vingt-trois nouvelles entreprises manufacturières de taille moyenne plus petite (53 employés) se sont créées entre 2001 et 2006.
- ☑ En cinq ans, les entreprises de la MRC ont créé 56 emplois nets.
- ☑ Le Val-Saint-François bénéficie de la présence de l'un des trois fonds CRÉAVENIR Desjardins de la province. Ce fonds permet d'aider les jeunes entrepreneurs dans le démarrage d'une entreprise.
- ☑ Une étude sur la relève des entreprises manufacturières du Val-Saint-François a démontré que 42 % des 83 répondants envisagent un transfert de propriété d'ici trois à sept ans.

LES DÉFIS À CONSIDÉRER

En lien avec les diverses planifications stratégiques régionales qui visent à améliorer les situations d'emplois, contrer le décrochage scolaire, assurer une qualité de vie pour les familles, les jeunes et les personnes âgées, le Val-Saint-François devra :

- ☑ Augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens pour leur MRC.
- ☑ Protéger et valoriser le patrimoine culturel sur le territoire, tel que soulevé dans la politique culturelle.
- ☑ Collaborer collectivement à la réalisation des planifications stratégiques : socio-économique et jeunesse.
- ☑ S'assurer d'une main-d'œuvre qualifiée en faisant place aux jeunes et en soutenant la persévérance scolaire.
- ☑ Soutenir et bonifier les services à la population : transport collectif, loisirs, formation, commerces, etc.
- ☑ Supporter la relève entrepreneuriale du territoire en formant une cellule de mentorat.
- ☑ Renforcer l'accueil des nouvelles familles, stimuler la natalité et maintenir nos aînés dans leur résidence favoriseraient une croissance de la population de la MRC du Val-Saint-François.

Les enjeux et les priorités du Pacte rural 2007-2014

Les projets touchant les aspects suivants, tout en stimulant le sentiment d'appartenance à la MRC, seront priorisés :

- ❖ Exode des jeunes
- ❖ Attraction et rétention de main-d'œuvre qualifiée
- ❖ Relève en entrepreneuriat
- ❖ Transport collectif
- ❖ Lutte au décrochage scolaire
- ❖ Développement des sentiers récréotouristiques
- ❖ Appui et sensibilisation à l'entrepreneuriat
- ❖ Accès au logement social
- ❖ Mise en valeur de la culture, du patrimoine et du tourisme
- ❖ Accès à Internet haute vitesse
- ❖ Exclusion sociale et professionnelle des jeunes

D'autres priorités d'action ont ressorties lors des consultations publiques tenue en décembre 2007 :

- Attraction et intégration des nouvelles populations
- Crise environnementale
- Santé physique des jeunes
- Recrutement et formation de la main-d'œuvre
- Prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme
- Lieux et activités intergénérationnels
- Mondialisation
- Rétention des aînés
- Stimulation de l'achat local
- Intégration des populations anglophone et francophone
- Stimulation à l'implication communautaire
-

MOYENS POUR MOBILISER LE TERRITOIRE

- Effectuer une tournée de consultations publiques sur l'ensemble du territoire de la MRC du Val-Saint-François.
- Mettre sur pied de trois à six comités locaux de développement, en priorisant les municipalités dévitalisées.
- Soutenir les promoteurs dans leur présentation de projet.
- Participer à des comités ad hoc.
- Participer aux activités du milieu.

Modalités de gestion du Pacte rural

Le CLDÉ de la MRC du Val-Saint-François a été officiellement délégué par la MRC comme gestionnaire du Pacte rural 2007-2014.

Les deux agentes de développement rural seront responsables de l'animation des comités locaux, du soutien aux promoteurs, de l'animation du comité d'investissement, de la reddition de comptes au ministère des Affaires municipales et des Régions et à la population et d'assurer une communication continue avec la population.

AFFECTATION BUDGÉTAIRE ET SOUTIEN AUX PROJETS

- Les projets mobilisant le milieu, structurant et visant les priorités identifiées dans le plan seront favorisés lors de leur évaluation, de même que les projets touchant une municipalité dévitalisée.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Réception de projets

- La réception de projet se fait de façon continue.
- Le comité d'investissement se réunira périodiquement pour évaluer les projets et en faire la recommandation à la MRC.

Critères de financement

Les promoteurs devront démontrer que le projet déposé ne peut faire l'objet d'un financement complet via d'autres sources de financement.

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

- Le projet touche une ou plusieurs orientations de la Politique nationale de la ruralité.
- Rayonnement (plus d'une municipalité)
- Mobilisation (appui du milieu, validation du besoin et participation concrète des partenaires)
- Effet de levier (autres opportunités de développement prévisibles)
- Innovation
- Montage financier viable au-delà de la subvention
- Conservation des services essentiels

Les résultats attendus

Indicateurs du ministère

- Le nombre de bénévoles engagés dans des organisations de développement local;
- Le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement;
- Le nombre de projets soutenus par les Pactes ruraux en précisant les divers secteurs d'activité et leurs liens avec le plan de travail du Pacte rural adopté;
- La part du Pacte rural dans les projets d'investissement;
- Les emplois générés par les projets appuyés par les Pactes ruraux;
- Le nombre de projets couvrant la MRC ou la municipalité en lien avec le plan de travail du Pacte rural élaboré et adopté par la MRC ou la municipalité locale;
- Le nombre de projets couvrant plus d'une municipalité.

Indicateurs de la MRC

- Le nombre de participants aux consultations publiques;
- La formation d'au moins trois comités locaux de développement sur le territoire;
- Le nombre de projets qui seront présentés en lien avec les priorités qui ressortiront des consultations publiques.